



Licenciement à l'étranger : pas de lettre de licenciement...

Par **Hmarie**, le **15/09/2010** à **10:27**

Bonjour,

Je vis à Londres depuis 1 an et après 6 mois travaillés en tant que vendeuse pour une marque française de vêtement(Sandro), j'ai été licenciée, après une mise en suspension à la suite d'un mauvais résultat par un client mystère. Le 17 août, étant suspendue, j'attendais le verdict concernant ma position au sein du magasin (avertissement, licenciement...). Le 2 septembre j'ai reçu ma paye étant 25% moins importante que les mois précédents (820 au lieu de 1100). Etant suspendue mais payée à 100% et n'ayant toujours aucune nouvelle de mon employeur, j'ai téléphoné à celui-ci. Je lui ai donc demandé de m'expliquer le montant de ma paye, sa réponse a été simple "tu es licenciée depuis une semaine, tu n'as pas reçu ta lettre de licenciement ?". Je n'ai jamais reçu cette lettre qui est une lettre recommandée, donc que personne n'a signée. J'ai tenté de prendre contact avec le service personnel de la marque, mes mails ont simplement été ignorés. Je souhaiterais savoir si ce licenciement est légal